

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	36
VOTANTS	46

CONVOCACTION

Datée	Du 28/05/25
Affichée	le 28/05/25

OBJET

Approbation des tarifs
de location de la salle de
réunion du PSLA de
L'Aigle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 05 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi cinq juin à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le vingt-huit mai 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Éric ZO a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Geneviève HOLTZAPPEL, Didier PITOU, Éric ZO, Alain TESSIER, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, François HUREL, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Christophe POTTIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

Pouvoirs : Véronique HELLEUX a donné pouvoir à Dominique LORMEAU
Edith LEROY a donné pouvoir à François BRIZARD
Christian BARBIER a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Sylvie CHAUVÉL-TRÉPIER a donné pouvoir à Mireille NOGUET
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Didier COUSIN
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Serge DELAVALLÉE

Représentés : Dominique NETZER représenté par Geneviève HOLTZAPPEL
Daniel MARIE représenté par Alain TESSIER
Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE

Absents excusés : Pascal SUARD, Nadège TROUILLET, Gilbert MATELOT,
Fabrice GLORIA, Franck GAULTIER

Absents : Alexandra DEPARIS-AUBRIL, Nathalie RIBAUT, Jacky DE TAEVERNIER,
Virginie VIOLET

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20250605-2025-06-05-141b-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025

Monsieur VAN-HOORNE, Vice-Président délégué à l'économie, rappelle aux membres du conseil que le Pôle de Santé de L'Aigle dispose d'une salle de réunion au rez-de-chaussée pouvant accueillir jusqu'à 60 personnes.

Cette pièce, équipée d'un vidéoprojecteur et d'une petite salle de pause avec office de réchauffage, machine à café, four à micro-ondes et réfrigérateur, est accessible depuis la rue de l'Ancienne Poste et peut donc faire l'objet d'un prêt sans que cela n'interfère le fonctionnement du Pôle de Santé.

Il est précisé que la précédente délibération n° 154-13, datant de 2013, n'ayant pas été mise à jour depuis et, en raison des demandes fréquentes d'utilisation de cette salle, il convient aujourd'hui d'actualiser et de redéfinir les conditions précises d'accès à celle-ci.

Il est proposé aux membres du Conseil de revoir et d'actualiser les tarifs et les conditions de mises à disposition de cette salle à partir du 1er juillet 2025 selon les principes suivants :

- Le planning de réservation est tenu par le service Economie.
- L'accès est gratuit pour des réunions organisées par le CIAS et la Cdc des Pays de L'Aigle ou ses partenaires, les communes de la Cdc et les médecins, infirmiers ou praticiens exerçant leur activité au sein du PSLA de L'Aigle. Ces utilisateurs seront prioritaires.
- D'autres réunions pourront s'y tenir en conservant un lien avec la destination du PSLA (prévention, santé ...) à titre gratuit.
- Pour les événements demandant une participation financière, la location de la salle sera consentie selon la grille ci-dessous :

	TARIFS HT	
	A LA DEMI-JOURNEE	A LA JOURNEE
Association à but non lucratif	35,00 €	60,00 €
Autres	70,00 €	120,00 €

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n° 154-13 du conseil communautaire en date du 7 novembre 2013 fixant les conditions d'accès à la salle de réunion du Pôle de santé de L'Aigle
- Considérant que les conditions et tarifs actuels nécessitent d'être réévalués,

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20250605-2025-06-05-141b-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les nouvelles conditions de mise à disposition ainsi que les nouveaux tarifs de location de la salle de réunion du Pôle de santé de L'Aigle à compter du 1er juillet 2025.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 24 JUIN 2025
Publié en ligne le 24 JUIN 2025
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER

